



## PROCES-VERBAL

### COMITE SYNDICAL – VENDREDI 22 MARS 2024

Le vendredi 22 mars 2024 à 17h45 à la salle polyvalente de VILLECHENEVE, se sont réunis les membres du Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, Président.

#### Les Délégués des 75 Communes :

**Présents** : 59 communes représentées par 79 délégués dont les membres du Bureau :

Messieurs Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, André MOINE et Michel CHARMET ;

Madame Huguette DRID.

**Pouvoirs** : 2

**Absents excusés** : Les délégués de 9 communes : Bussières, Chabanière, Civens, Montromant, Riverie, St André la Côte, St Christo en Jarez, St Symphorien sur Coise, Ste Catherine.

**Absents** : Les délégués de 7 communes : Châtelus, Duerne, Les Halles, Meys, Rontalon, St Laurent de Chamouset, St Martin en Haut.

#### Les Partenaires du Syndicat :

##### Présents :

SUEZ:	Messieurs Xavier FRANCO – Fabrice BARONNIER
SAFEGE:	Messieurs Olivier BOSSI - Pascal DINET – Jean-Christophe COLONNA - Loïc LE MENN
SOGEA :	Messieurs Alexis BADOIL - Olivier VENET
ST GOBAIN PONT A MOUSSON:	Madame Laura BAUDUIN

##### Excusée :

SUEZ : Madame Caroline DUPEUBLE

Monsieur Christophe MONTVERNAY (Directeur), Mesdames Sandra RABY (Gestionnaire administrative et financière) et Angélique RIBEYRON (technicienne), ont également assisté à la séance.

\*\*\*\*\*

PROCHAIN COMITE SYNDICAL  
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

Après la désignation de Monsieur Thierry VANEL, Vice-Président et délégué de la commune de St Julien sur Bibost, en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

## RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT

Messieurs Michel CHARMET et Jean-Marc GOUTAGNY, Vice-Présidents, présentent le rapport d'activité<sup>(1)</sup>

Monsieur Bernard CHAVEROT complète la présentation en apportant les précisions suivantes :

- Concernant la mise en place de la troisième pompe à Chassagny : Le groupe électro-pompe de 1 300 m<sup>3</sup>/h n'est pas encore totalement installé mais toute l'installation électrique en 5 500 V est désormais terminée.
- Télérélève : Il est rappelé la nécessité pour les communes de participer à la réunion de préparation qui se déroule plusieurs mois avant le déploiement effectif sur le terrain. Pour les 34 communes qui seront déployées en 2025, cette réunion se déroulera en septembre-octobre 2024. Tous les aspects relatifs à la télérélève seront abordés à cette occasion (techniques, organisationnels, ...). Il convient de retenir que ce système permet d'alerter les abonnés en cas de fuite.

Puis Monsieur le Président fait état des différentes procédures en cours.

En 2019, un prélèvement d'eau sur un poteau incendie réalisé par une entreprise de travaux publics avait généré une pollution sur les hameaux du « Tyr » et du « Tallot » à St Julien sur Bibost rendant l'eau impropre à la consommation humaine pendant quatre mois. Une plainte avait été déposée par le Syndicat et par SUEZ. Il a été décidé de relancer cette affaire en utilisant une procédure de citation directe devant le Tribunal Correctionnel de Lyon.

Monsieur CHAVEROT informe également l'assemblée que le Syndicat a déposé une plainte contre X dans l'affaire dite des PFAS.

Puis il passe la parole à Monsieur VANEL qui explique à nouveau cette problématique et relate les dernières informations à ce sujet. Il évoque les probables évolutions réglementaires et les recherches qui sont actuellement menées pour évaluer les risques sanitaires vis-à-vis de ces molécules.

Il explique que ce problème est très complexe puisque ces composés sont présents en quantité « dans notre environnement quotidien » ce qui entraîne des nombreuses sources de contamination potentielles pour notre organisme. Au niveau de l'eau potable les concentrations sont faibles et elles sont désormais analysées et connues ce qui n'est pas le cas des autres contaminations potentielles.

Il termine son explication en élargissant le débat au niveau des nanoparticules de plastique qui représente selon lui un risque sanitaire beaucoup plus important.

**Question de Monsieur Alain FRANCON, délégué de la commune de Brullioles : « Quelle est la réponse immunitaire de notre organisme face à ces composés ? »**

→ Monsieur Thierry VANEL : « Le corps se défend moins bien. Il faut arrêter d'en consommer par tous les moyens. Aujourd'hui seule l'eau potable est très surveillée cependant l'exposition aux PFAS est diffuse dans notre milieu. »

Monsieur Bernard CHAVEROT précise qu'actuellement l'Agence Régionale de Santé nous confirme qu'au regard des analyses, aucune action n'est à mettre en œuvre actuellement.

**Monsieur le Président autorise Laura BAUDUIN (Saint Gobain – Pont à Mousson) à intervenir : L'ARS réalise des analyses sur ces composés.... qu'est-ce qui se passe si on en trouve (Pfas) ?**

→ Monsieur VANEL indique que c'est la répétition des analyses qui fait le résultat. Il ne faut pas oublier la marge d'erreur des laboratoires qui atteint 50 % sur certains paramètres même si les méthodes se sont améliorées ces derniers mois. La somme des 20 PFAS recherchés ne doit pas dépasser 0.1 ug/l. Au-delà, l'eau est déclarée non-conforme et un plan d'action doit être réalisé.

(1) Voir éléments contenus dans le fascicule remis à chaque délégué

## RAPPORT DES TRAVAUX REALISES EN 2023 PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, dans le cadre du rapport d'activité, a dressé le compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2023 présidé par Monsieur Bernard CHAVEROT. Les thèmes abordés sont décrits dans le fascicule remis à chaque délégué.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte des travaux réalisés au cours de cette séance.

## RAPPORT RECAPITULATIF DES MARCHES

Monsieur Bernard CHAVEROT suggère que le rapport récapitulatif des marchés soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre 2023<sup>(1)</sup> soit parcouru tranquillement par chacun.

## ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AUX AGENTS ELIGIBLES DU SERVICE

Monsieur le Président informe les élus que l'organe délibérant d'une collectivité peut instituer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, forfaitaire, au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale. Il passe la parole à Monsieur MONTVERNAY qui décrit les conditions d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Pour percevoir cette prime, il convient :

- D'avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- D'avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de cette prime est fixé par un barème défini à l'article 5 du décret.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la mise en place de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents pouvant en bénéficier.

## RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Madame Angélique RIBEYRON présente la synthèse du rapport du Président sur le prix et la qualité du service 2023 qui a été remis aux délégués en début de séance.

Ce document a pour objet de présenter les différents aspects techniques et financiers du service.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- ✓ Les performances du réseau s'améliorent légèrement : 69,86 % de rendement en 2023 contre 68,03% en 2022. L'indice linéaire de pertes se contracte en passant de 2,41 m<sup>3</sup>/jour /km en 2022 à 2,31 en 2023.
- ✓ Hausse des volumes facturés en 2023.
- ✓ Baisse des volumes prélevés sur la zone de captage.

Le Comité Syndical acte la présentation de ce document. Le rapport sera adressé, prochainement, aux collectivités adhérentes (58 communes et 3 EPCI) pour être présenté en conseil municipal ou en conseil communautaire ou métropolitain avant la fin de l'année.

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Christophe MONTVERNAY présente les résultats de l'exercice 2023 ainsi que les résultats de clôture au 31 décembre 2023.

Il commente les sections d'exploitation et d'investissement du Compte Administratif 2023 et du Budget Primitif 2024 et souligne les points principaux.

Monsieur Bernard CHAVEROT, atteste que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 sont en parfaite concordance.

Monsieur Bernard CHAVEROT quitte la salle et Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, fait procéder au vote du Compte Administratif 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard CHAVEROT réintègre la salle et recueille les votes unanimes sur :

- ✓ Le Compte de Gestion 2023.
- ✓ L'affectation en recettes d'investissement du Budget Primitif 2024 de la totalité du résultat excédentaire de la section d'exploitation (5 743 734,01 €).
- ✓ Le Budget Primitif 2024 présenté.

Il remercie les délégués de leur confiance.

*Départ de Gérard FAURAT (Beauvallon)*

## DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DE LA COMMUNE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Monsieur Bernard CHAVEROT présente à l'assemblée la demande d'adhésion de la commune d'Epercieux - Saint-Paul formulée le 13 décembre 2023. Il expose à l'assemblée les principales caractéristiques du service d'eau potable de cette commune :

- 311 abonnés.
- 15,1km de réseau.
- 9 poteaux incendie raccordés au réseau AEP
- Rendement : 87,2 % en 2022.
- Indice linéaire de pertes : 0,86 m<sup>3</sup>/j/km en 2022.
- Volumes facturés : 32 140 m<sup>3</sup>/an en 2022.
- Télérègle déployée depuis 2012.
- Aucun ouvrage à exploiter hormis le réseau de distribution.
- Pas de travaux à réaliser.
- Pas d'emprunts en cours.

Actuellement, le service est exploité via une délégation de service public avec l'entreprise SUEZ qui se terminera le 31 décembre 2024.

L'eau distribuée sur la commune provient à 100% du Syndicat par l'intermédiaire d'une convention de vente d'eau (et ce depuis la fin des années 70).

Le prix de l'eau sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> est de 3,65 € TTC le m<sup>3</sup> au 1/01/2024.

Le Bureau Syndical s'est prononcé favorablement à la demande d'adhésion et propose une harmonisation des tarifs de l'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Question de Monsieur Gilles CHAVEROT, délégué de Haute Rivoire : Sait-on pourquoi cette commune n'a pas adhéré en même temps que les communes voisines ?**

→ Monsieur Bernard CHAVEROT : Les élus d'EPARCIEUX n'ont pas de réponse à cette question sur la décision prise à l'époque.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions puis invite les élus à se prononcer.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte cette demande d'adhésion.

Monsieur MONTVERNAY précise qu'une autre demande d'adhésion est en cours d'étude. Elle concerne la commune de Grammond dans la Loire.

Monsieur le Président précise que Grammond ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'Epercieux-Saint-Paul. Actuellement cette commune dispose d'une source captée et d'une alimentation par Saint Etienne Métropole. Il n'y a pas d'exploitant, c'est la commune qui gère son eau potable en régie. L'étude permettra de déterminer les conditions techniques et financières à prendre en compte pour envisager une intégration de cette commune au Syndicat. Des investissements seront à prévoir pour mettre à niveau le service.

*Départ de Laure SIRGUEY (St Médard en Forez)*

### PRESENTATION PAR SUEZ DES TECHNIQUES DE RECHERCHE DE FUITES

Monsieur BARONNIER présente la cellule « recherche de fuites » qui a fait l'objet d'une nouvelle organisation depuis le démarrage du nouveau contrat de concession de service public.

SUEZ présente les moyens humains et les différentes techniques mises en place pour la recherche de fuites : corrélation, pré-localisation, recherche au gaz...

Les agents détaillent également les techniques innovantes telles que les hydrophones corrélants installés en poste fixe sur 18 km de conduites DN 800 mm entre Riverie et Grézieu le Marché.

Monsieur BARONNIER évoque également une campagne de recherche de fuites par satellite qui sera réalisée à mi-contrat.

Messieurs Didier BLANCHARD, Mathieu MURE, Eric BRUN, Thierry MARNAS, chercheurs de fuite, expliquent le travail réalisé au quotidien.

Monsieur CHAVEROT revient sur les nombreuses fuites détectées sur le DN 800 mm situé au refoulement de la station de pompage de Saint Didier II. Le tronçon en question a été renouvelé en 2010 et mesure 920 ml. Une recherche de fuites réalisée avec le gaz hélium a révélé 7 fuites sur ce secteur. Deux ont déjà été réparées.

Monsieur le Président énumère les causes probables qui sont à l'origine de ce phénomène puis il se réjouit qu'à l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 12 mars 2024, des actions ont été décidées avec l'ensemble des partenaires à savoir :

- Réparer les fuites détectées le plus rapidement possible. SOGEA pour le terrassement et Pont à Mousson pour la fourniture du matériel se joindront à SUEZ pour aboutir dans cette action.
- Quantifier les pertes sur ce tronçon. Suez installera un débitmètre à la station de Sainte Catherine ce qui permettra d'évaluer plus finement les volumes.

- Motoriser les vannes au refoulement des pompes. Le Syndicat se chargera de cette action qui devrait permettre d'atténuer les fluctuations de pression notamment à l'arrêt des pompes. Le coût de cette opération se monte à 50 919 € HT.
- Réaliser une nouvelle campagne de recherche de fuites à l'issue de ces interventions.

Bernard CHAVEROT remercie devant l'assemblée, l'ensemble des partenaires pour leur implication et leur participation dans cette problématique.

***Monsieur le Président autorise Olivier DECULTIEUX (représentant de la chambre d'agriculture) à prendre la parole : Quel est l'objectif fixé pour le rendement en 2023 ?***

- *Bernard CHAVEROT informe que l'objectif à la fin du contrat est d'arriver à un Indice linéaire de Perte de 1,59 m<sup>3</sup>/jour/km et 77,3 % de rendement.*
- *Christophe MONTVERNAY précise que l'engagement pour 2023 était d'atteindre un rendement de 70,5% et un Indice linéaire de Perte de 2,1 m<sup>3</sup>/jour/km.*  
*Il indique que la problématique constatée sur le DN 800mm impacte le rendement à hauteur de 1 %.*

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES**

Madame Huguette DRID, Vice-Présidente, rappelle à l'Assemblée le montant consacré par le Syndicat pour réaliser des actions humanitaires décentralisées. Le montant est de 0,35 cts/abonné.

L'enveloppe prévisionnelle à attribuer pour 2024 se monte à 21 024 €. Celle-ci étant composée de :

- La dotation 2024 calculée sur la base suivante : 37 210 abonnés x 0,35 € soit 13 024 €.
- Du remboursement par l'association « Une goutte d'eau au Faso », de l'aide accordée en 2022 d'un montant de 8 000 €.

Deux actions sont proposées :

- **Associations Keur d'Afrique et Caritas Dakar** : Au Sénégal, travaux d'extension du réseau d'eau potable et création d'un forage dans la commune de Diarère située dans la région de Fatik.  
La demande de subvention est de **10 000 euros soit 80 %** du montant total de l'opération qui est de **12 558 €**.
- **Association Surge et Ambula** : Au Togo, réalisation d'un forage pour permettre l'accès à l'eau potable à 800 – 1000 habitants.  
La demande de subvention est de **7 340 euros** et le coût total de l'opération de **9 631 €**.

Soit un total de **17 340 €**.

Il sera étudié, ultérieurement, les sollicitations éventuelles pour proposer une affectation du reliquat d'un montant de 3 684 €.

*Départ d'Alain MICHEL (Haute Rivoire)*

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ Confirme la somme de 0,35 € par abonné, soit un montant maximum de 13 024 € pour 2024.
- ✓ Note le remboursement de 8 000 € de l'association « une goutte d'eau au Faso ».
- ✓ Décide de verser une subvention de 10 000 € à l'Association « Keur d'Afrique et Caritas Dakar » et une subvention de 7 340 € à l'Association « Surge et Ambula »

## QUESTIONS DIVERSES

**Question de Monsieur David LAVAL, délégué de Virigneux : Où en est le renouvellement des branchements en plomb ?**

- Monsieur CHAVEROT informe que tous les branchements en plomb identifiés ont été changés sauf ceux inaccessibles.
- Monsieur BARONNIER complète en informant que seule une dizaine de branchements en plomb est « inaccessible ». Il explique qu'ils sont qualifiés d'inaccessibles car les propriétaires sont absents ou alors ils refusent les travaux de renouvellement proposés.
- Monsieur MONTVERNAY précise que les branchements en plomb découvert à l'occasion des travaux de renouvellement des conduites sont automatiquement remplacés.

Pour conclure, Monsieur le Président souhaite interroger les communes sur la nécessité de transmettre tous les documents d'urbanisme à SUEZ pour avis (hormis les projets n'ayant pas d'impact sur l'emprise au sol, comme par exemple ; une modification de façades). Il explique que de nombreuses conduites sont installées en domaine privé et tout projet de construction ou d'extension peut impacter potentiellement le réseau de distribution existant.

La prochaine séance du Comité Syndical aura lieu le **vendredi 22 novembre 2024**. Monsieur CHAVEROT invite les communes qui souhaitent accueillir le Syndicat à cette occasion, à se manifester.

## CLOTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président invite tous les participants à prendre part à l'apéritif et au buffet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**